



## **Schéma de valorisation du site classé des Baous Projet de requalification et d'interprétation du site du Col de Vence - Les Termes**



ANNEXE 1

### **CONCERTATION ET DEMARCHE PARTICIPATIVE**

**Florence Hausard - paysagiste conseil**

13 avenue Pierre Ziller 06130 Grasse

T 04 93 36 96 07 / M 06 17 70 48 49

mail fhausard@hotmail.fr

**Indelebil - studio graphique**

19 rue Pasteur 21000 Dijon

T 03 80 65 81 07 / M 06 61 85 17 73

mail livia@indelebil.fr

**Katia Huot, Marion Mazzella- architectes**

Le Collet 06260 La Penne

T 04 93 03 27 81

mail katia.huot@gmail.com



## SOMMAIRE

- 1 - Déroulement de la concertation
- 2 - Bilan des groupes de travail thématiques
- 3 - Bilan de la démarche participative

# 1 - Déroulement de la concertation avec les partenaires

Démarrage de l'étude : début juillet 2014

## **Démarche participative & Consultations réalisées par MO en 2014**

- Juillet/Septembre - Réunions de travail individuelles avec Elus des 6 communes, SDAP, DDTM, CG06, NCA, CASA, Acteurs principaux (Domaine des Courmettes, Agriculteurs, Conseil scientifique PNR, Associations...)
- 29/09 et 04/10 - Réunions publiques à Vence et Coursegoules : information sur l'étude en cours
- 09/10 - Atelier participatif pour la revalorisation du Col de Vence avec les habitants
- Novembre - Rencontres individuelles avec les 10 propriétaires du Col de Vence (1/2j par propriété), 1 n'a pas souhaité participer
- Fin novembre / début décembre - Animation de 3 Groupes de travail thématiques regroupant Elus, CG06, NCA, CASA, PNR, Agriculteurs, Associations....

01/12/2014 à Tourrettes : Groupe de Travail 1 - Agriculture et chasse

21/11/2014 à Tourrettes : Groupe de Travail 2 - Patrimoine naturel et culturel dont CG06

02/12/2014 à Gréolières : Groupe de Travail 3 - Pratiques sportives dont CG06

## **Restitutions MO réalisées**

- 08/01/2014 – Copil 1 Démarrage de la prestation + premiers éléments de diagnostic paysager et de synthèse documentaire
- 04/09/2014 - Cotech 1 premiers éléments étude : Elus des 6 communes, CG06, NCA, CASA, DREAL, SDAP, PNR
- 01/10/2014 - Copil 2 en sous-préfecture : Elus des 6 communes, CG06, NCA, CASA, DREAL, SDAP, PNR
- 08/01/2015 - Cotech 2 pour Col de Vence : DREAL, SDAP, DDTM, PNR
- 11/05/2015 - Réunion Col de Vence avec Président PNR, mairies de Coursegoules et Vence
- 05/06/2015 - Cotech 3 pour Col de Vence : DREAL, SDAP, DDTM, PNR, CG06, CASA, ONF
- 22/06/2015 - Groupe de travail interprétation
- 13/11/2015 – Cotech 4 pour Col de Vence : DREAL, SDAP, DDTM, PNR, représentant SPREF
- 25/11/2015 - Réunion technique site Col de Vence : DREAL, PNR, DDTM
- 10/03/2016 – Réunion : Elus des communes de Courmes, Coursegoules, Gréolières, Vence, PNR
- 15/03/2016 - Copil 3 Col de Vence avec Sous-préfet, CASA, DDTM, CG06, PNR, DREAL, ABF, ONF, mairies Coursegoules et Vence
- Restitution habitants Col de Vence

## 2 - Bilan des groupes de travail thématiques

### Objet :

- Présentation des objectifs et premières pistes de l'étude,
- Recueil de données,
- Echanges sur les améliorations souhaitées,
- Faire émerger une vision partagée,
- Mobiliser les partenaires et acteurs locaux.

### Déroulement :

- Présentation synthétique de l'étude ciblée sur la thématique concernée,
- Questions soulevées par le bureau d'étude,
- Echange libre.

### • GROUPE 1 : AGRICULTURE ET CHASSE

Tourrettes sur Loup, le 01-12-2014

### Personnes Présentes :

|                                        |                                                                          |                                        |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| LEFEBVRE Pascal                        | Conseiller municipal Coursegoules                                        | pascal.lefebvre027@orange.fr           |
| YAOUANC Julie                          | Chambre d'agriculture                                                    | jyaouanc@alpes-maritimes@chambragri.fr |
| VINCENTELLI Valentine                  | CASA Espaces naturels-Agriculture                                        | v.vincentelli@agglo-casa.fr            |
| TOUTEE Philippe et Elisabeth           | CdD du PNR                                                               | phibab.toutee@wandoo.fr                |
| GABELIER Bruno                         | Référent chambre agri PNR,<br>Eleveur (Courmettes)                       | gabelierb@aol.com                      |
| GUERIN Valentine                       | Déléguée PNR, Conseillère municipale<br>Tourrettes, Eleveur (Courmettes) | v.guerin@tsl06.fr                      |
| BAUDINO Alain                          | Eleveur (Col de Vence)                                                   | wetta.egly@wanadoo.fr                  |
| LEBOIS David                           | Eleveur (Tourrettes)                                                     | veronique.lebois@wanadoo.fr            |
| MARQUES Frédéric et<br>TRASTOUR Claire | Eleveurs (St Jeannet)                                                    | chevreriesdesbaous@yahoo.fr            |
| SIMEON Daniel                          | Fédération de Chasse 06                                                  | Fdc06.simeon@ wanadoo.fr               |
| TEURLINGS Ellen                        | Photographe                                                              | pixel.len@hotmail.com                  |
| BONAUT Alain                           | Association de chasse St Jeannoise                                       | abonaut@orange.fr                      |
| GIORDANENGO Maurice                    | Société de chasse de Vence                                               |                                        |
| VENDRAMIN Georges                      | Société de chasse de Vence                                               |                                        |
| <b>Bureau d'étude :</b>                |                                                                          |                                        |
| Hausard Florence                       | Paysagiste, mandataire                                                   | fhausard@hotmail.fr                    |

➤ **Précisions apportées**

- Chasse : 1 société par commune, pratiquant les lundi-mercredi-samedi-dimanche + jours fériés, certaines jusqu'à 13h seulement.
  - Eleveurs et chasseurs reportent sur une carte leurs territoires d'action, les zones particulièrement sensibles ou conflictuelles, les secteurs de déprise et leur motif, les améliorations souhaitées.
- Tous demandent à être informés de la suite de l'étude et des propositions.

➤ **Conflits d'usages**

- Eleveurs et chasseurs partagent le sentiment d'être "indésirables" pour les promeneurs. Les éleveurs relatent les nombreux actes d'incivilité qui pénalisent leur activité (utilisation de l'eau dans les bergeries et squat, bivouac sur des champs fraîchement semés, pique-nique sur les aires de repos des troupeaux, problème des VTT et motos avec les patous, des chiens promenés...), sur les secteurs du Col de Vence, des Courmettes et de Saint-Jeannet (surfréquentation des sentiers indiqués dans le dépliant communal, problème des bergeries indiquées comme éléments patrimoniaux dont l'activité est perturbée par le public).
- Verbalisations insuffisantes (la CASA précise que les restrictions financières ne permettent pas plus de 2 tournées mensuelles), problème du statut de certaines pistes.

➤ **Proposition des participants**

- Améliorer les parcours existants. Préserver et valoriser le travail des éleveurs sur les supports d'information au public (Guides randoxygènes, communaux, aménagement sur site) : mentionner les zones d'activités agricoles, proposer un petit lexique associé aux pratiques du territoire (réserve de chasse, draïe de brebis...), éventuellement le calendrier saisonnier des pâturages (mais très évolutif...), inclure la fromagerie à la boucle de Saint-Jeannet. A ce titre, les éleveurs sont touchés par la proposition de mobilier incluant la silhouette du berger comme guide.
- Les sociétés de chasse sont réticentes à ouvrir leur territoire de prédilection pour la reproduction du gibier (balcons de la Cagnes, Bau St Jean), notamment durant les périodes les plus sensibles : printemps et automne.
- Verbaliser afin de dissuader efficacement. Inciter toutes les communes à prendre les arrêtés municipaux nécessaires.

## • GROUPE 2 : PATRIMOINES NATUREL ET CULTUREL

St Jeannet, le 21-11-2014

### Personnes Présentes :

|                              |                                     |                                 |
|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| MARECHAL Guy                 | CG06 / Espaces naturels et paysages | gmarechal@cg06.fr               |
| LAVALLE Aude                 | Métropole NCA                       | aude.lavalle @nicecotedazur.org |
| ZOLLVER Amélie               | CASA                                | a.zollver @agglo-casa.fr        |
| TOUTEE Philippe et Elisabeth | CdD du PNR – Archers de Malvan      | phibab.toutee@wandoo.fr         |
| RASSE Denis                  | Adjoint mairie St Jeannet           | vindazur@sfr.fr                 |
| WARD-PERKINS David           | CdD du PNR - St Jeannet             | david@davidwp.net               |
| FABRY Georges                | Sentiers et villages des Baous      | georges.fabry@free.fr           |
| <b>Bureau d'étude :</b>      |                                     |                                 |
| Hausard Florence             | Paysagiste, mandataire              | fhausard@hotmail.fr             |

### ➤ **Précisions apportées**

- Difficultés de restauration des bergeries (au Plan des Noves, 3 bergeries appartiennent au Conseil Général, problème sur leur affectation possible et leur entretien).
- Murets : constituent des habitats pour de nombreuses espèces.
- Présence de tumulus au Plan des Noves.

### ➤ **Conflits d'usages**

- Détérioration alarmante de la calade historique de St Jeannet, accentuée par la circulation des véhicules des chasseurs qui ne souhaitent pas marcher.
- Pillage des fossiles.

### ➤ **Etudes et projets connexes**

- CASA : inventaire patrimonial
  - NCA : projet d'un itinéraire touristique (cf Groupe 3)
  - SIVOM : projet d'aménagement et de développement du tourisme
  - MAIRIE St JEANNET : Etude sur la Cagnes
- Projet de déplacer l'office du tourisme, l'idée naît d'y réaliser un espace d'interprétation du site des Baous.

### ➤ **Proposition des participants**

- Agir auprès des Sociétés de chasse via les Assemblées Générales, instaurer un dialogue, sensibiliser.
- Clarifier qui financera l'entretien des sentiers et parkings proposés.

## • GROUPE 3 : PRATIQUES SPORTIVES

Gréolières, le 02-12-2014

### Personnes Présentes :

|                              |                                           |                                  |
|------------------------------|-------------------------------------------|----------------------------------|
| MAGLIANO Christophe          | CG 06 / DEGR - Assoc. Canyoning           | cmagliano@cg06.fr                |
| STREBLER Yann                | CG06 / PDESI                              | ystrebler@cg06.fr                |
| POUDOU Sophie                | Métropole NCA                             | sophie.poudou@necotedazur.org    |
| TOUTEE Philippe et Elisabeth | CdD du PNR – Archers de Malvan            | phibab.touttee@wandoo.fr         |
| Candy TEULIERES              | Ambassadrice PNR                          | ambassadeur@pnr-prealpesdazur.fr |
| Julie FUNEL                  | Ambassadrice PNR                          | ambassadeur@pnr-prealpesdazur.fr |
| NIETO Philippe               | Lézards des baous - Escalade<br>Canyoning | philippe@levieuxfour.eu          |
| <b>Bureau d'étude :</b>      |                                           |                                  |
| Hausard Florence             | Paysagiste, mandataire                    | fhausard@hotmail.fr              |

#### ➤ Précisions apportées

- Cascade de Courmes : l'un des plus beaux endroits.
- Spéléo : par mesures de sécurité, la localisation des cavités existantes ne peut être transmise au BE.
- Randonnée équestre : environ 40 cavaliers réguliers sur le site.
- Escalade : 10 sites. Pas de surfréquentation en site naturel. Les problèmes de dérangement de l'avifaune ont été résolus (mise en place de systèmes de fermeture des sites lors des saisons sensibles).
- Canyoning : 6 sites (Saut du Loup / Loup / Cascade de Courmes / Cascade du Caïre / Cagne / Mine)

#### ➤ Constats et conflits d'usages

- Canyoning : pratique en forte expansion, les problèmes de dégradation des milieux (et de sécurité) sont essentiellement causés par les pratiquants non encadrés.
- Le site naturel des Baous, par le caractère de liberté qu'il inspire, sert de défouloir pour certains jeunes (vandalisme sur les panneaux, feux...), de terrain de jeux.

#### ➤ Etudes et projets connexes

- CG06 : encadrement des pratiques sportives par signalisation et sensibilisation, charte de bonne conduite générale et par discipline, maîtrise foncière par convention (CDESI). PDESI : Tous les panneaux d'information sont validés par les différents gestionnaires et opérateurs. Au niveau départemental, 42 disciplines sportives identifiées comme activités de pleine nature.
- NCA : projet en cours d'un itinéraire touristique VTT sur piste (boucle de 3/4 jours dans le Moyen-Pays Vence-St Jeannet-Gillette), peut-être pédestre aussi. Manque d'hébergement, des financements pourraient être trouvés pour des rénovations.

#### ➤ Proposition des participants

- PDESI : la proposition du BE de regrouper les informations pourrait être acceptée si les repères de diversité par pratique sont conservés.
- La surveillance entraîne globalement un report des activités sur d'autres sites, il faudrait réfléchir à l'ouverture de circuits spécifiques (VTT...).
- St-Jeannet : réouverture de l'ancien chemin après la passerelle permettant de relier village et sources à retenir.
- Déchets : ne pas prévoir de collecte mais agir par sensibilisation.

### **3 - Bilan de la démarche participative**

#### **Rappel des objectifs de l'étude**

- La démarche participative
- Etapes de la démarche participative
- Synopsis de concertation

#### **I – Présentations publiques**

- Méthodologie
- Synthèse des propos recueillis
  - 1) Complexité réglementaire et vie sur le site
    - Un mille-feuille réglementaire difficile à appréhender
    - Un frein au maintien de l'agriculture
  - 2) Réseaux et installations autonomes en site classé
    - Problématique de l'eau
    - Problématique de l'électricité
  - 3) Un sentiment d'abandon de la part des habitants et exploitants
    - Manque d'appuis institutionnels face aux conflits d'usage
    - Un besoin de reconnaissance
  - 4) Valoriser et préserver
    - Informer sans augmenter la fréquentation
    - Surveiller
  - 5) Organiser

#### **II – Atelier participatifs**

- Objectifs
- Méthodologie
  - A) Travail en plénière
  - B) Travail en groupes
  - C) Restitution plénière
- Synthèse des propos recueillis
  - 1) Un équilibre nécessaire et fragile
    - Eléments qui favoriseraient cet équilibre
    - Eléments en défaveur de cet équilibre
  - 2) Accueillir en préservant
  - 3) Signalisation et identification
    - Signalétique à destination des visiteurs
    - Signalétique propre aux acteurs du site
- Principaux enseignements de cette expérience

#### **ANNEXES**

## RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ETUDE

Commandée par le Parc Régional des Préalpes d'Azur à la demande de la sous-préfecture, le schéma d'interprétation et de valorisation du site classé des Baous vise à rendre plus perceptible l'existence de ce site, ses contours, sa valeur et identité propre, aux yeux des personnes qui y vivent et travaillent ainsi que de ses usagers ponctuels.

Ces derniers sont nombreux et leurs pratiques diverses :

randonnée, promenade familiale, VTT, canyoning, promenade équestre, chasse, tir à l'arc, cyclisme, ball trap, cueillette, visite pédagogique à la ferme, ufologie, observation des étoiles, brâme du cerf, pratiques événementielles sportives et festives...

Compte-tenu de cette diversité et de la proximité de la bande côtière qui rend le site accessible facilement et rapidement à une population plutôt habituée aux pratiques urbaines, les conflits d'usage sont fréquents et plus ou moins marqués selon les secteurs et périodes de l'année.

Fragile, le site se dégrade peu à peu, le plus souvent par manque d'information et ne révèle pas ses richesses et spécificités à leur juste valeur. La méconnaissance de ce qui a induit son inscription au titre des sites classés en 1978, à savoir la valeur de ses paysages, mérite que celle-ci soit davantage connue et reconnue par le public et les habitants.

Le projet initié par le PNRPA vise une amélioration qualitative de ces paysages menacés sans que le site subisse une augmentation de la fréquentation et des activités qui y sont menées aujourd'hui, exception faite des activités pastorales dont le déclin présente une menace pour le maintien de ces espaces ouverts caractéristiques et des circuits courts de production et de commercialisation alimentaire.

C'est donc vers un changement des pratiques consécutif à une meilleure connaissance des atouts et faiblesses du site que ce projet s'engage, d'où la nécessité de travailler en amont en étroite collaboration avec les différents acteurs et partenaires.

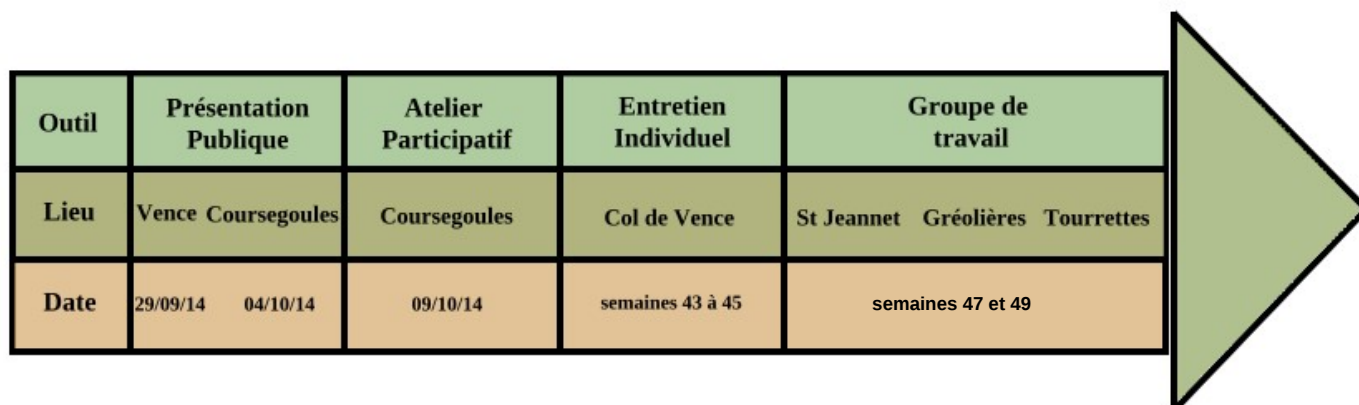
## La démarche participative

Au coeur du projet de valorisation du site classé, la démarche participative associe les acteurs en quatre étapes. De la même manière que l'étude, elle s'inscrit tout d'abord à l'échelle du grand site pour terminer par un focus sur le secteur col de Vence et un accompagnement personnalisé d'une douzaine de propriétaires et occupants, en passant par 3 ateliers thématiques de travail.

### Objectifs généraux :

- Croiser les regards
- Faire émerger une ou des visions partagées
- Mobiliser et dynamiser les acteurs locaux
- Promouvoir les compétences locales et citoyennes
- Débattre ensemble
- Faire émerger un consensus
- Résoudre des problèmes

## Etapes de la démarche participative



## Synopsis de concertation

| Phase du projet                                                                                            | Objectif de concertation                                                          | Contenu                                         | Cibles                                                                                         | Actions                                                            | Outils                                                                                                                                     | Lieu                                                 | Date                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>I/</b><br>Présentation publique du projet<br><br><b>Echelle :</b><br>Site classé des Baous              | Information<br>Sensibilisation<br>Appropriation<br>Stimulation                    | Pédagogique préparé<br><br>Réactions spontanées | Habitants<br><br>Usagers<br><br>Elus                                                           | Informer<br>Mobiliser<br>Intégrer<br>Préparer                      | Présentation publique d'éléments cartographiés de diagnostic et de pistes de propositions de valorisation et d'interprétation              | Vence<br><br>Coursegoules                            | 29/09/14<br><br>04/10/14 |
| <b>II/</b><br>Atelier participatif<br><br><b>Echelle :</b><br>Site du col de Vence-les Termes              | Appropriation<br>Enrichissement<br>Co production<br>Emulation                     | Démarche participative                          | Habitants et usagers<br><br>Communes<br><br>Partenaires de l'étude<br><br>Personnes Ressources | Impliquer<br><br>Réunir<br><br>Concilier                           | Atelier type «Café du monde », en plénière puis par petits groupes de réflexion sur thématiques. animateur indépendant                     | Coursegoules                                         | 09/10/14                 |
| <b>III/</b><br>Accompagnement des propriétaires<br><br><b>Echelle :</b><br>Site du col de Vence-les Termes | Participation<br>Appropriation<br>Harmonisation<br>Préservation<br>Régularisation | Entretiens individuels                          | Habitants et professionnels                                                                    | Impliquer<br>Responsabiliser<br>Encadrer<br>Définir<br>Accompagner | Visites sur place, entretiens, relevés d'état des lieux des aménagements et élaboration de fiches conseils au cas par cas                  | Col de Vence                                         | Semaines 43 à 45         |
| <b>IV/</b><br>Groupes de travail thématiques<br><br><b>Echelle :</b><br>Site classé des Baous              | Enrichissement<br>Précision<br>Harmonisation<br>Appropriation                     | Groupes de travail thématique                   | Professionnels et milieu associatif                                                            | Réunir<br>Impliquer<br>Consulter<br>Associer                       | 3 réunions de travail sur les thèmes suivants :<br>- Agriculture et Chasse<br>- Pratiques sportives<br>- Patrimoines naturels et culturels | - Tourrettes<br><br>- Gréolières<br><br>- St-Jeannet | Semaines 47 et 49        |

## I – PRESENTATIONS PUBLIQUES

### METHODOLOGIE :

Deux présentations publiques ont eu lieu, le 29 septembre 2014 à Vence, le 04 octobre à Coursegoules, pendant lesquelles le groupement a présenté un diaporama à un public composé d'élus, de représentants associatifs, de citoyens des communes concernées, d'acteurs économiques.

Après une brève introduction sur les objectifs de l'étude, il a été précisé son état d'avancement, le calendrier prévisionnel des différentes phases, ainsi qu'un rappel des enjeux mis en avant par le cahier de gestion établi à la demande du Conseil Général en 2009. Les prestataires ont ensuite exposé les éléments de diagnostic résultant d'une synthèse des différents documents étudiés et des rencontres avec les acteurs et partenaires réalisées depuis le mois de juillet, ainsi que des visites de terrain. Ont notamment été présentées les entités paysagères constituant le site, ainsi que des thèmes d'interprétation, pouvant servir de socles au projet de valorisation. Les conflits d'usage et les carences des aménagements existants ont été listés. Elles ont ensuite abordé les premières pistes de valorisation regroupées sur une ébauche de plan de valorisation et d'interprétation et proposé quelques éléments de référence concernant les aménagements et la signalétique.

A chaque étape clé de la présentation, le public a été sollicité pour donner son avis et débattre de la pertinence des propositions. L'objectif étant de recueillir des savoirs et connaissances et d'alimenter ainsi l'étude dans un souci de croisement des regards, des vécus et sensibilités vers un enrichissement de la production.

Lors de ces réunions publiques des fiches d'évaluation ont été remplies, permettant de jauger les questions et suggestions des participants, de manière quantitative et qualitative (en annexe).

### SYNTHESE DES PROPOS RECUEILLIS :

Une large participation des présents a permis de dégager cinq préoccupations principales et axes de réflexion.

#### 1) Complexité réglementaire et vie sur le site

- **Un mille-feuille réglementaire difficile à appréhender**

Il s'avère que la grande majorité des acteurs du site éprouve des difficultés à comprendre et compiler les différents cadres réglementaires qui s'y appliquent : Site classé, Loi montagne, Natura 2000, ZNIEFF, PLU, Carte communale...S'y ajoutent les différents gestionnaires qui se partagent le territoire, CASA, Métropole NCA, 6 communes, Région, Département, PNR, propriétaires privés...

*« Comment seront compilés Natura 2000 et PNRPA ? Quels liens ? Intégrerez-vous les données Natura 2000 dans les préconisations futures ? »*

*« Comment faites-vous pour aménager alors que ce sont essentiellement des parcelles privées ? »*

*« Avez-vous les limites très précises de Natura 2000, site classé et PNRPA, à la parcelle près ? »*

*« Vous dites que le PNRPA n'impose pas de règles mais il y a quand même la charte. »  
« Par exemple pour les centres équestres on ne peut pas démolir les cas dispersés d'un côté et autoriser un aménagement regroupé de l'autre et ainsi valoriser, mais comment peut-on harmoniser la réglementation ? La changer ? Pour pouvoir faire ce type d'opération... »*

### • Un frein au maintien de l'agriculture

Ce cadre « multicouches » est vécu comme flou et rigide par les résidents et exploitants, notamment par les porteurs de projets agricoles qui considèrent que c'est un frein à de bonnes conditions d'exercice de leur activité.

Le point de vue partagé est que la réglementation en vigueur sur le site ne permet pas aux agriculteurs de construire les structures nécessaires à leur activité et que cela se pose en contradiction avec la volonté affirmée de maintenir des milieux ouverts garants de la spécificité des paysages, et de soutenir une agriculture et une paysannerie dans ces espaces qui s'y prêtent de manière traditionnelle. Avec d'autres acteurs professionnels (notamment et principalement les centres équestres), ils ont le sentiment de devoir se battre avec l'administration pour pouvoir justifier et améliorer leurs installations et se sentent le plus souvent découragés.

*« Sur la commune de Courmes, nous avons beaucoup de difficulté pour déposer un PC, par rapport aux ABF, même pour une bergerie, alors que c'est pour de l'activité agricole ».  
« Comment fait-on la part des choses entre une activité agricole qui peut éventuellement être polluante et dégradante (moutons, chevaux) et le rôle de château d'eau pour Vence de ce site classé, et à la fois le besoin de garder des activités agricoles pour l'ouverture des milieux ? »  
« Je me suis battue pour l'atelier de découpe Isnard-Morel, ainsi que pour les chasseurs, aussi acteurs du site très importants, c'est un site à vivre qui est en train de se fermer. »  
« Nous avons déposé des dossiers à plusieurs reprises, avec toujours refus de PC même pour les activités agricoles. »  
« Le périmètre du site classé nous contraint énormément, nous essayons aujourd'hui de migrer sur d'autres territoires. »  
« Le PLU fait décliner l'activité agricole, il y a un non sens dans le droit français, dans la gestion de l'occupation des sols. »  
« 20 ans qu'on est là et on n'a pas d'avenir(...) Les ABF sont très difficiles, on a déposé plusieurs dossiers jamais acceptés. Il a été conseillé à notre voisine de faire de la vache à viande plutôt qu'une fromagerie. »*

### Propositions de participants

*« Nous aurions besoin d'une salle de découpe à Puget-Théniers, en relation avec l'abattoir, qui doit lui aussi être pérennisé, afin d'éviter la dispersion des structures. »*

## 2) Réseaux et installations autonomes en site classé

L'un des freins principaux posé par le cadre réglementaire est l'alimentation en eau et en électricité des installations, que celles-ci se fassent par réseaux (aériens ou enterrés) ou qu'elles soient autonomes (récupération d'eau pluviales, installations photovoltaïques). Les habitants du col de Vence attendent depuis une vingtaine d'années le raccordement au réseau d'eau et rencontrent des difficultés pour l'acceptation des travaux nécessaires à leurs installations autonomes, citernes pour l'eau, panneaux solaires et locaux techniques nécessaires.

- **Problématique de l'eau**

La plupart des propriétaires ont acheté au Col de Vence sur promesse d'amenée de l'eau potable rapide. Ils se sont constitués en association, « l'eau pour tous », dans l'espoir de faire valoir et reconnaître leurs droits car ils estiment avoir été floués. Ils sont conscients que les services de l'état craignent une poussée de l'urbanisation et un développement non contrôlé des activités si l'eau est amenée, mais argumentent que l'arrivée de l'eau à Saint Barnabé en 2002 n'a pas entraîné de dérives au niveau de l'urbanisme.

*« Il nous semblait que l'adduction d'eau avait été votée en conseil municipal en 1998, pourquoi n'est-elle pas faite aujourd'hui ? »*

*« Nous avons lancé l'étude hydrogéologique, le SIEVI nous a donné les préconisations à suivre, pourquoi l'eau ne vient-elle pas ? »*

*« On s'est fait avoir par des notaires pas fiables, qui nous ont vendu en nous disant que l'arrivée de l'eau et de l'électricité avait été actée et que ça ne tarderait pas. »*

*« C'est nous qui avons les terrains et de toute manière les ABF et la DREAL n'autorisent plus rien donc pas de risques d'extension de l'urbanisme. »*

*« La viabilisation des terrains (amenée de l'eau potable, de l'électricité, du téléphone...) aurait pour conséquence l'augmentation de la valeur marchande des terrains, l'augmentation des demandes de construction, l'augmentation des rejets d'eaux vannes et d'eaux usées... »*

- **Problématique de l'électricité**

Tout autant problématique que l'eau, l'électricité est aussi un besoin vital nommé par les habitants du Col de Vence. Tous dépendent aujourd'hui de groupes électrogènes, ce qui peut paraître aberrant au niveau environnemental, que ce soit sonore ou compte tenu des émanations polluantes.

Les rares bénéficiaires d'installations photovoltaïques se montrent satisfaits bien que regrettant la pose au sol des panneaux imposée par le STAP, qu'ils jugent moins esthétique qu'en toiture.

Les autres porteurs de projets regrettent la difficulté administrative et se sentent souvent démunis vis à vis de la constitution de tels dossiers.

*« L'absence d'eau et électricité c'est dangereux pour nous, j'ai failli brûler à cause d'une bougie. »*

*« En 2002 on m'a refusé le PC pour la pose de panneaux photovoltaïques. De plus quand j'appelle le syndicat de l'électricité ils considèrent qu'on est en site urbain donc pas d'extension du réseau possible. »*

## Propositions de participants

*« Il faudrait séparer ces considérations d'ordre général sur le site classé, des considérations concernant l'amenée de l'eau, qui est un problème urgent et doit être distingué de tout ça. »*

*« Il faut valoriser des territoires par la rénovation énergétique. »*

*« la viabilisation (...) ne peut se faire qu'à trois conditions :*

*-un gel du nombre d'habitants sauf pour les familles déjà présentes*

*-la mise en œuvre de parfaites dispositions en matière d'assainissement*

*-l'engagement des bénéficiaires (sauf pour les bergers, agriculteurs et apiculteurs, max 15 % tous les 15 ans) à ne pas construire et à ne pas vendre, sauf si le terrain devient totalement inconstructible. »*

*« Limiter les constructions et aménagements au minimum. »*

*« Rénovation énergétique des habitats. »*

*« De l'eau que ce soit pour les visiteurs ou les habitants. »*

## 3) Un sentiment d'abandon de la part des habitants et exploitants

Les participants témoignent largement d'une vision d'un espace finalement délaissé malgré sa surprotection et de l'oubli des acteurs qui y vivent et travaillent.

### • Manque d'appuis institutionnels face aux conflits d'usage

De nombreux conflits d'usage sont relevés, la plupart concernant les activités de loisirs, telles le cyclisme, la ballade familiale, qui engendrent des pollutions par les déchets générés (emballages de barres de céréales, détritrus de pique nique, papiers toilettes...), vis à vis desquelles les habitants ont l'impression d'être confrontés sans moyens d'agir. D'autres conflits sont à l'origine des manifestations festives ou sportives qui drainent de nombreux visiteurs aux pratiques non respectueuses et pour lesquelles les résidents (et propriétaires) ne sont pas informés à l'avance.

*« Je paie mes taxes, les poubelles pour les ordures des touristes sont sur mon terrain, et en contre partie qui s'occupe de moi ? Personne. Et en parallèle à Coursegoules le village est tout pavé, les lampadaires en cuivre. Pourquoi le Col de Vence est-il laissé à l'abandon ? »*

*« C'est vrai que nous avons beaucoup de problèmes avec les manifestations qui se font sans aucune concertation des propriétaires eux-mêmes. C'est nous agriculteurs et propriétaires des terrains qui sommes obligés de bouger en fonction des manifestations. En général la commune donne l'autorisation sans réellement savoir où vont passer les gens. Nous avons au moins besoin d'être informés en amont de ces manifestations. »*

*« Ca fait longtemps qu'on en parle, mais toujours pas d'évolution, on s'est toujours débrouillé seuls. »*

*« On a un conflit d'usage, même la nuit, entre l'écoute du brame du cerf et les rave parties, il y en a pratiquement tous les soirs. La gendarmerie est trop loin et ils ne se déplacent pas pour ça ou alors ils viennent le matin. »*

- **Un besoin de reconnaissance**

Les résidents et exploitants expriment un besoin de reconnaissance pour les services rendus au site, ramassage des déchets, rôle de sentinelle (besoins en eau, dépannage et premier secours), toilettes publiques (pour le snack), maintien de l'ouverture des milieux et du pastoralisme pour les agriculteurs (pare feu...)...

*« Nous avons des problèmes avec les cyclistes, il y en a beaucoup et ils ont des comportements dangereux et souvent polluants (barres de céréales). C'est nous qui nous sommes battus pour avoir des poubelles sur le site du Col de Vence. »*

*« Indemnisation des servitudes environnementales, quelles contractualisations peuvent être mises en place par rapport aux services rendus par les agriculteurs exploitants ? »*

*« On fait souvent office de premiers secours pour les cyclistes, ils nous demandent de l'eau, ils crèvent, se blessent... »*

### **Propositions de participants**

*« Il faut prendre conscience de l'activité humaine sur ce site. »*

*« Il faut être à l'écoute des habitants. »*

## **4) Valoriser et préserver**

- **Informers sans augmenter la fréquentation**

Les participants partagent majoritairement le souhait que la fréquentation sur le site n'augmente pas globalement par crainte d'une intensification des conflits d'usage, mais aussi car ils ont conscience de la fragilité du patrimoine naturel et culturel qu'un afflux de visiteurs risquerait de mettre en péril. Certains désirent que les richesses du sites restent méconnues afin de ne pas subir de dégradations. La préservation du patrimoine bâti est souvent mis en avant (qu'il soit public ou privé), ainsi que la protection de la faune et de la flore sauvages. Le grand paysage est rarement évoqué comme étant à protéger et peu comprennent que le site a été classé sur ce critère. Néanmoins il existe une certaine sensibilité à la disparité architecturale lorsque ce sujet est évoqué et le caractère identitaire a besoin d'être mentionné par les porteurs de l'étude pour apparaître dans les débats. Mais les résidents se montrent démunis quand aux solutions à apporter.

Ils se prononcent par contre pour un lissage des pics de fréquentation sur l'année, les activités de loisirs étant particulièrement tributaires de la météo et des saisons sur ce site.

*« Vous écrivez « riche mais confidentiel », pourquoi « mais » ? Est-ce que ça ne devrait pas le rester afin de préserver ? »*

*« Que proposez-vous pour la préservation de la richesse naturelle ? »*

*« On trouve une magnifique cabane en pierre sèche vers la Cavetière, mais si on oriente les gens vers ce genre de patrimoine, il va être démoli. »*

*« Attention à ne pas attirer plus de fréquentation en proposant des panneaux d'interprétation. »*

*« On ne voudrait pas plus de fréquentation. Quels seraient les moyens pour la valorisation ? »*

« Ne pas rendre le site plus attractif qu'il ne l'est déjà. »  
« Favoriser uniquement l'installation et développement des bergers, agriculteurs, apiculteurs : les seuls véritables garants de l'entretien du site. »  
« Mettre en valeur un site c'est faire prendre conscience aux privés de la valeur de leur terrain donc favoriser les valorisations et initiatives privées. »  
« C'est vrai qu'il n'y a pas d'identité, un coup c'est en bardage, un coup c'est en crépi, pas d'harmonisation architecturale. Nous sommes en attente de conseils à ce sujet et nous essayerons d'améliorer. »

- **Surveiller**

Face à ce sentiment d'abandon ressenti et compte tenu des dégradations (vandalisme, pollutions) et conflits d'usage, la notion de surveillance revient très souvent comme étant une solution potentiellement efficace de protection du site et de soutien à ses acteurs. Que ce soit au niveau routier ou au sein des espaces naturels, les participants se prononcent pour une surveillance punitive, c'est à dire avec verbalisation effective, mais aussi informative sur les fragilités du territoire et les conséquences de comportements irrespectueux.

« Il y a beaucoup de vandalisme par méconnaissance, beaucoup de monde fréquente mais peu connaissent. Il y a aussi beaucoup de vandalisme lié à l'alcool. »  
« Il y a un réel besoin de verbalisation, il y a de moins en moins de moyens alloués à ça alors que le besoin va en grandissant. Il n'y a plus de surveillance le week end et c'est ça le problème. »

### **Propositions de participants**

« Minimiser la signalétique = pollution visuelle »  
« Garder la confidentialité des beautés naturelles et patrimoniales. »  
« Limiter les constructions et aménagements au maximum. »

## **5) Organiser**

Pour autant, loin de vouloir muséifier le site, ses acteurs le caractérise de site habité et fréquenté, proche du secteur urbain et donc soumis à des flux réguliers de visiteurs. Cette fréquentation existante et incontournable nécessite à leurs yeux d'être canalisée et le public mieux informé.

« On se rend compte que les gens délabrent par ignorance .»

Organisation dans le temps,

« On observe surtout un pic de fréquentation en hiver, surtout quand il y a de la neige. Tout le monde vient faire de la luge...On observe aussi surtout des balades familiales des vençois du dimanche. »  
« Beaucoup de personnes se garent n'importe où le long de la route, et souvent les week end où il y a beaucoup de visiteurs c'est aussi la période de la chasse, comment se fait-il que la chasse soit autorisée dans des zones où il y a autant de visiteurs ? »

et surtout dans l'espace, particulièrement au niveau des stationnements anarchiques qui posent des problèmes de sécurité et d'intrusion. A la fois aires de parking, de pique-nique et de récréation, les différentes poches, identifiées ou non, ne suffisent parfois pas à contenir l'afflux de visiteurs aux pratiques urbaines qui souvent s'éparpillent sans souci de leur impact sur l'environnement et des propriétaires privés.

*« Dimanche dernier j'ai compté 23 voitures garées entre le Col de Vence et Saint Barnabé, principalement garées sur les emplacements de croisement, comment fait-on ? »*

*« Il y en a beaucoup qui veulent juste pique-niquer à côté de leur voiture. »*

*« J'habite à côté du parking de Saint Barnabé, les gens viennent pique-niquer dans mon jardin, je ne voudrais pas clôturer pour ne pas dénaturer mais du coup j'ai du monde dans mon jardin tous les week end. »*

*« Les poches de sur fréquentation se créent surtout autour de la recherche du paysage, des grands espaces. »*

*« Vous pouvez vous référer au PNR de la Camargue qui offre beaucoup de parkings, les gens se garent. »*

*« Qu'avez-vous prévu sur Tournettes ? Qu'est-ce qu'une porte piétonne ? Il y a effectivement pas mal de conflits sur la montée de la route du Caire, la route est en très mauvais état, les parkings de Tournettes ont très peu de places. Tout est privé, la ballade est difficile. »*

De même il est exprimé un réel besoin de signifier les itinéraires, de les mettre en cohérence, à la fois entre chemins pédestres mais aussi avec les réseaux routiers, les aires de stationnement et autres services.

*« Les portes d'entrée que vous proposez c'est facile à mettre en place ».*

*« Les pierres levées c'est sympa, ça ressemble à chez moi. »*

L'idée de proposer des itinéraires dédiés apparaît en arrière plan de constats de conflits d'usage avec une application au niveau de la signalétique.

*« Pas mal de problèmes avec les VTT et les quads. »*

*« Je suis habitante du site et passionnée de chevaux et c'est vrai que même nous habitués du site, on ne sait pas toujours si on peut passer sur tel ou tel chemin. Nous sommes les premiers à déplorer les difficultés d'utiliser ce site. »*

## **Propositions de participants**

*« On ne peut pas interdire aux gens de monter, donc il faut organiser pour valoriser. »*

*« Il faut canaliser les gens et avec un peu d'information on pourrait bien canaliser. C'est vrai que s'il y avait plus d'information on valoriserait le site. »*

*« Il faudrait une navette entre le Col et Saint Barnabé. »*

*« On pourrait fermer le parking de Saint Barnabé et ne le laisser à disposition que des habitants. »*

*« En fin de week end on trouve beaucoup de déchets dus aux déjections humaines, il y a un réel besoin d'une entrée du site, de sanitaires pour régler les problèmes de pollution... »*

*« Les toilettes sèches peuvent très bien marcher. »*

*« L'idée d'intégrer les écoles dans le montage de certains aménagements est très intéressante. »*

*« Continuité des accès piétonniers, des chemins en général. »*

*« Tout un réseau de chemins doit être conçu de façon cohérente, fléché surveillé, entretenu et promu. »*

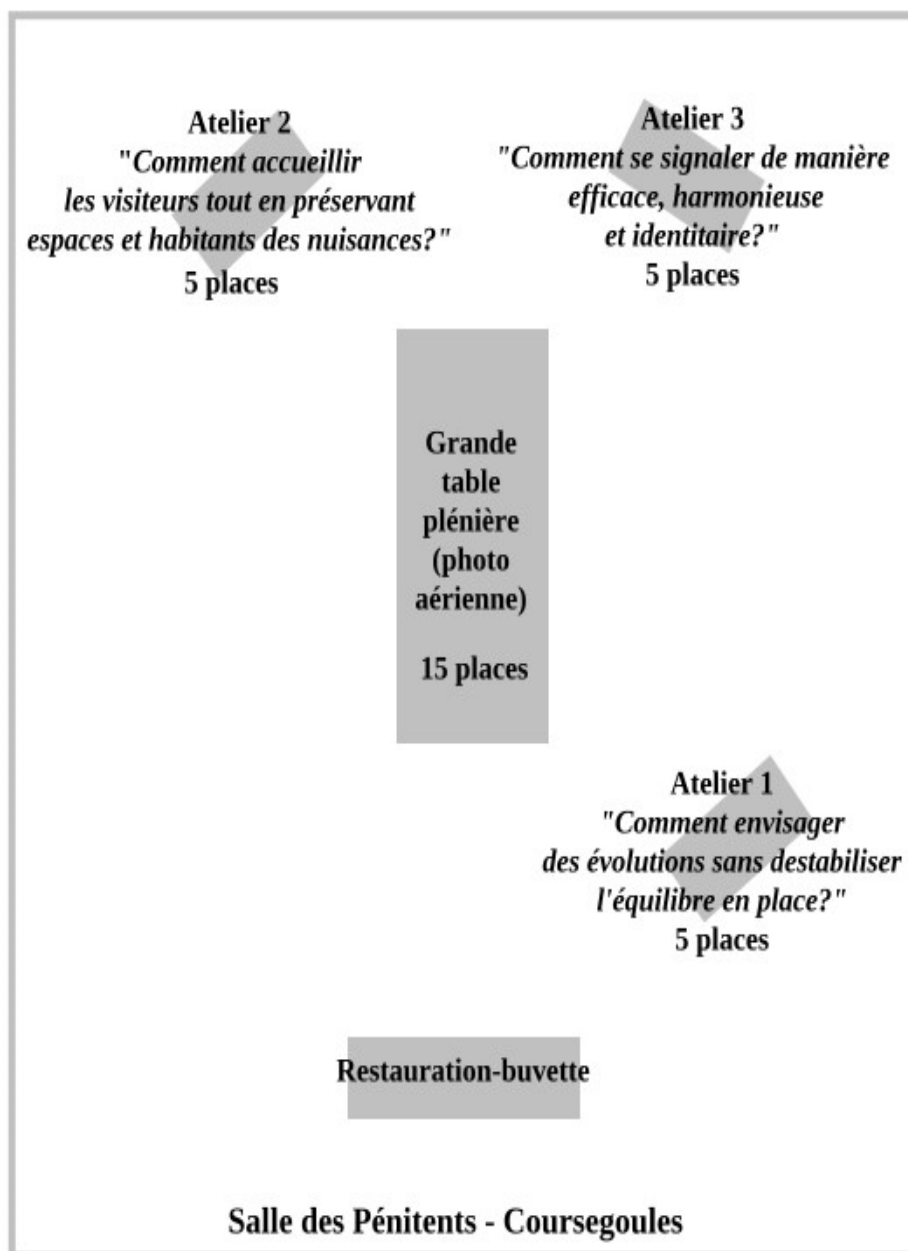
## II - ATELIER PARTICIPATIF

### OBJECTIFS :

- Sensibiliser les participants à la valeur paysagère du site
- Associer les habitants et professionnels du secteur Col de Vence-Les Termes / Plan des Noves / Saint Barnabé au diagnostic d'état des lieux
- Recueil de données
- Travail collaboratif sur les perspectives d'amélioration en vue de l'élaboration d'un scénario positif

### METHODOLOGIE :

#### Plan de la salle



## A) Travail en plénière

L'équipe de concertation distribue à chaque arrivant un « kit » de matériel et donne les premières consignes. Chacun est invité à :

- se localiser sur la grande vue aérienne à l'aide d'une gommette blanche, ce qui permet un premier repérage et familiarisation avec l'outil photographique en plan
- disposer sur la photo aérienne, au maximum : 3 post-it verts signifiant des points forts du site, à valoriser, à protéger, qui participent à son identité ;  
au maximum : 3 post-it rouges qui indiquent des points faibles, des points noirs paysagers, des nuisances, à résorber, supprimer, qui dévalorisent le site.

Les participants (15 personnes) et l'équipe d'animation (4 personnes) échangent sur les points relevés, confrontent leurs points de vue, autour de la grande table.

L'animateur, Michael Davignon, introduit la soirée et en explique le déroulement sur le format « World Café ».

## B) Travail par groupes

Les participants sont invités à se répartir en trois groupes autour de tables thématiques :

- Table 1 : Comment envisager des évolutions sans déstabiliser l'équilibre en place ?
- Table 2 : Comment accueillir les visiteurs tout en préservant espaces et habitants des nuisances ?
- Table 3 : Comment se signaler de façon efficace, harmonieuse et identitaire ?

Une animatrice de table, membre du groupement, assure la permanence sur chaque table pour accompagner le groupe mouvant, elle lance la discussion, utilise éventuellement les supports graphiques disponibles (photos, cartes...), veille à la distribution équitable de la parole et à ne pas orienter les idées. Elle retranscrit sur la nappe en papier les propos des participants dans l'optique de la restitution finale. Les participants ont également la possibilité de noter et de dessiner sur la nappe support.

A chaque changement de table (toutes les 20 minutes), l'animatrice explique brièvement ce qu'il s'est dit précédemment au nouveau groupe et la discussion reprend.

L'animateur veille au déroulement harmonieux de l'ensemble, à la gestion du temps et aux changements de tables.

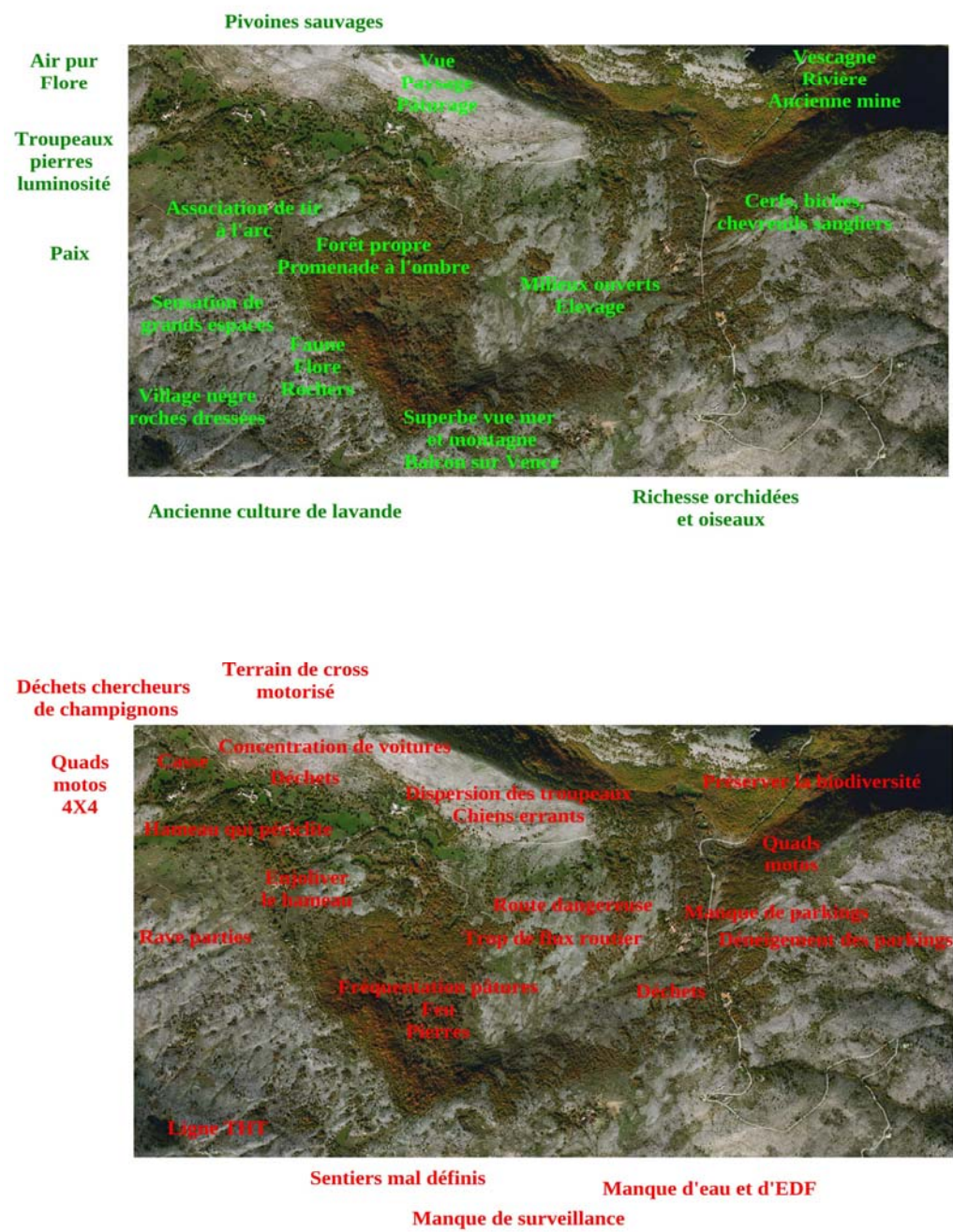
Une pause est proposée après que tous soient passés aux tables, agrémentée d'une collation. Pendant ce temps les animatrices préparent la synthèse de leur thématique : les idées sont listées de manière la plus exhaustive possible sur un paper board et les actions sont inscrites sur des post-it.

## C) Restitution plénière

L'animateur rassemble les participants autour de la table centrale et les animatrices de tables restituent à tour de rôle ce qu'il s'est dit en atelier. Les post-it « actions » sont posés au fur et à mesure sur la grande vue aérienne, composant ainsi un scénario positif pour les évolutions futures du site.

Derniers échanges et clôture de la soirée.

Résultats du diagnostic participatif, points positifs / points +négatifs



## SYNTHESE DES PROPOS RECUEILLIS

### 1) Un équilibre nécessaire et fragile – atelier 1

La notion d'équilibre du site est plusieurs fois revenue lors des présentations publiques comme étant un point clé, à prendre en compte, déterminant et fragile à la fois.

Cet atelier a permis de clarifier ce que le terme d' "équilibre" signifiait pour les participants.

Il s'agit principalement d'un équilibre entre les habitants, qui se manifeste par :

- une relative solidarité (entraide pour les transports d'eau, de bois),
- une appartenance commune à l'association « l'eau pour tous » qui défend les intérêts des habitants face aux problèmes de l'eau,
- un sentiment que « ça se passe bien » au sein de ce voisinage, néanmoins parfois déstabilisé par quelques conflits d'usage.

Liées à l'agrotourisme, les activités fonctionnent en complémentarité. La concurrence semble absente, les professionnels du secteur se renvoyant les uns aux autres et il règne avec la clientèle un climat de bienveillance réciproque. Les habitants ont le sentiment que si une activité était supprimée, cela mettrait en péril tout le reste.

Le pastoralisme est également cité comme garant d'un équilibre : maintien d'une activité traditionnelle, ouverture des milieux, identité du site.

#### • **Éléments qui favoriseraient cet équilibre**

- Cadre clair
- Soutien aux habitants
- Soutien au pastoralisme
- Surveillance du site
- Réduction de la circulation sur la RD 302
- Amélioration de l'information, de l'approche pédagogique, de la signalétique
- Activité équestre, image phare de référence
- Convivialité populaire (public familial)

#### • **Éléments en défaveur de cet équilibre**

- Conflits d'usages réguliers
- Manque de soutien aux habitants
- Risque « d'appel d'air » (surplus de fréquentation) consécutif à une augmentation de l'information sur le site
- Réglementation complexe et contraignante qui a induit l'éclosion de bâtis sans autorisation administrative pour répondre aux besoins des habitants
- Mauvaise image (animaux divagants, disparité des matériaux de construction)

#### **Pistes d'actions pour un scénario positif**

- Réduire la circulation sur la RD 302
- Identifier et différencier :
  - St Barnabé = zone d'habitation
  - Carrefour du Col de Vence = zone de loisir
- Organiser la surveillance du site avec verbalisation
- Favoriser le pastoralisme comme garant de l'équilibre du site

- Favoriser la pierre, le bois, dans les constructions
- Améliorer le bâti, notamment les abris à chevaux, à l'aide de conseils
- Fournir des préconisations pour les zones de pâturage des chevaux
- Réaliser un guide de gestion et d'hygiène des pratiques pour les exploitants des centres équestres.

## 2) Accueillir en préservant - atelier 2

Pour les participants la vocation d'espace de récréation que porte le site n'est pas à remettre en question. Ils se déclarent prêts à partager ces étendues sauvages, dans la mesure où les visiteurs se montrent respectueux des propriétés privées et de la préservation de l'environnement, et où les difficultés et dangers sont pris en compte (flux routiers, stationnement sauvage, déneigement en hiver, gestion des ordures, toilettes, manifestations sportives ou festives répétées...).

Les participants conviennent que le site doit rester accessible à tous, mais mettent en garde contre une augmentation de la fréquentation actuelle qui leur paraît avoir atteint un seuil à ne pas dépasser.

La nécessité d'informer ressort comme une priorité permettant de favoriser les pratiques bienveillantes (protection de la faune, la flore, cueillettes...), de signaler les entrées du site (par exemple par des pierres dressées, marqueurs d'identité), et de donner la possibilité de verbaliser les comportements irrespectueux.

Les déchets (détritiques et toilettes sauvages) apparaissent comme très impactants et appellent à trouver des solutions douces pour l'environnement.

La problématique du stationnement revient au coeur du débat avec un état des lieux partagé des offres et projets :

- Le parking du plan des Naves paraît bien fonctionner
- Les parkings à l'entrée semblent sous fréquentés et sont éventuellement à développer
- Un parking au carrefour du Col est nécessaire aux activités
- Le parking de Saint Barnabé est à maintenir.

Concernant la circulation sur la route de St Barnabé, zone de conflits d'usages, il paraît important de veiller à la sécurité sur cette voie. Une diminution de la circulation serait bienvenue, ainsi qu'une limitation de la vitesse.

### Pistes d'actions pour un scénario positif

- Améliorer l'offre de stationnement au Col
- Gérer les stationnements
- Signaler les entrées du site
- Identifier les propriétés privées
- Améliorer la sécurité de la voie (RD 302)
  - Priorité au sens St Barnabé -> Col de Vence
  - Réparation des bas côtés
  - Déneigement
  - Limiter la vitesse à 30 km/h
  - Limiter la circulation (macarons pour les véhicules des résidents)
- Gérer les détritiques (toilettes et pique-nique)
- Créer des sanitaires

### 3) Signalisation et identification – atelier 3

Cette problématique comporte deux volets : la signalétique propre au site, donnée à l'intention des visiteurs, familles, randonneurs, cyclistes, cavaliers, et la signalétique nécessaire aux professionnels et habitants du secteur destinée à annoncer et à localiser les activités proposées et à différencier les espaces privés.

- **Signalétique à destination des visiteurs**

Le besoin est exprimé d'un « pôle central » d'accueil comportant des panneaux d'information et d'interprétation, énonçant la réglementation appliquée, qui pourrait se situer de préférence à l'entrée du Col de Vence. Le public trouverait dans cette aire d'accueil des informations sur les espaces à préserver, les espèces à protéger, les comportements à risque... Par contre dans le site les participants préfèrent éviter une information autre que de la petite signalétique directionnelle, par peur de faire « appel d'air » avec des propositions attractives de parcours interactifs.

Le besoin de retracer le GR et autres sentiers existants est exprimé afin d'en identifier clairement le parcours. Il apparaît important de travailler à une distinction entre les parcours pédestres, cyclistes et équestres.

- **Signalétique propre aux acteurs du site**

Les participants conviennent qu'une uniformisation des indications serait une plus-value à la qualité du paysage, par exemple à l'aide de la mise en place de grands panneaux normalisés, uniques, situés aux endroits clés (carrefours) et disponibles pour tous.

D'autre part ils s'accordent sur la nécessité de marquer les entrées du site classé, ainsi que les entrées des propriétés privées, à l'aide de grandes pierres levées. Ils relèvent également le besoin de différencier les parkings privés.

Ne souhaitant pas, pour la plupart, clôturer leur propriété, ils comptent sur une amélioration de la canalisation et l'orientation des personnes pour améliorer les problèmes d'intrusion.

#### **Pistes d'actions pour un scénario positif**

- Créer un point d'accueil informatif
- Mettre à contribution le snack comme point central d'information
- Regrouper la signalétique des activités sur un panneau unique
- Déterminer des parcours différenciés (pédestres, équestres, VTT)
- Redessiner le GR
- Différencier les parkings privés
- Identifier les entrées du site classé et des propriétés privées (pierres levées)
- Enlever la borne SOS

## PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE CETTE EXPERIENCE

La participation, bien que réduite (15 personnes), a néanmoins été suffisante pour créer une dynamique de travail et de réflexion collective. Les personnes présentes ont joué le jeu du déroulé proposé sans avoir d'expérience de cette pratique au préalable.

Bien que l'ensemble des participants se soit montré concerné par les 3 problématiques soulevées dans les petits ateliers, la participation et les interactions ont été plus fortes et animées lors des séances plénières. Les consignes y ont été mieux perçues et suivies et le fait d'être en grand groupe, mobile, a favorisé l'aisance et la réactivité.

Lors des ateliers il semblait difficile aux participants de débattre entre eux et la forme revenait rapidement vers des échanges entre animatrices et participants. Lors de la restitution finale les animatrices ont bénéficié d'une grande attention et la discussion a continué à bâtons rompus au-delà de l'horaire prévu.

Ce format de rencontre, ainsi que les deux présentations publiques précédentes ont permis aux membres de l'équipe de mieux faire comprendre leur travail et d'associer les acteurs du site au diagnostic et au projet.

L'étape suivante de concertation, entretiens individuels, s'en est vue grandement facilitée.

Enfin, la présence d'un animateur extérieur expérimenté dans ce type de démarche, a permis aux membres du groupement de se concentrer sur le contenu et de déléguer la mission d'animation proprement dite.

## ANNEXES

# Comment valoriser et protéger Baous et col de Vence ?

Un schéma de valorisation des Baous associe habitants et usagers. Des réunions publiques et un atelier participatif sont organisés par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur

**L**e site classé des Baous comprend le plateau de Saint-Jean-net, le Plan des Noves et le plateau de Saint-Barnabé, soit quelque 8000 hectares situés à l'une des portes d'entrée d'un Parc naturel régional (PNR) des Préalpes d'Azur qui, lui, s'étend sur 100 000 hectares, répartis sur quelque 45 communes.

Le site des Baous est reconnu « pour ses paysages remarquables, emblématiques mais aussi la richesse de ses patrimoines naturels et culturels », explique-t-on au Parc régional. « Site fragile, sa surfréquentation menace cette richesse et génère des problèmes de cohabitation entre les différents usagers : visiteurs, propriétaires, éleveurs, chasseurs, etc. ». Une situation déjà parfaitement répertoriée par le plan de gestion du conseil général des Alpes-Maritimes établi ces dernières années.

**Des richesses à faire découvrir et... respecter**

À la demande d'un comité de pilo-

tage initié par le sous-préfet, le PNR a lancé une prestation en application du plan de gestion du Département pour la réalisation d'un schéma de valorisation de ce site d'exception et du secteur du col de Vence, piloté par une paysagiste (Florence Hausard), des architectes (Katia Huot et Marion Mazella) et une graphiste (Livia Marchand), le tout sous la houlette d'une chargée de mission, Fabienne Méline. L'objectif : mieux faire comprendre au public les richesses du site dans le respect de la réglementation inhérente à un site classé Natura 2000.

Il a été décidé d'associer de façon étroite les hommes et les femmes qui vivent sur le site ou qui en ont l'usage régulier. Car un PNR est avant tout un outil au service d'un territoire, des communes qui le composent et des populations qui y vivent.

Deux réunions publiques se sont déjà tenues, l'une à Vence, salle des pompiers, lundi dernier (1) et l'autre à Coursegoules, samedi,



Deux réunions publiques ont déjà eu lieu, comme ici à Vence, salle des pompiers. Prochaine étape : l'atelier participatif du jeudi 9 à Coursegoules. (Photo M.D.)

chapelle des Pénitents blancs. Dans un second temps, l'étude se concentrera sur le secteur habité et très fréquenté du col de Vence – les Termes – et proposera le jeudi 9 octobre (2) aux habitants et acteurs de ce secteur un atelier participatif afin de travailler en com-

mun à des pistes de résolution de problèmes déjà grandement identifiés.

**L'humain au cœur de l'action**

« Notre volonté est d'articuler les réglementations qui existent sur le site

et les besoins humains », a expliqué en substance l'architecte Katia Huot lors de la réunion vençoise. Un sacré challenge quand on sait les difficultés rencontrées par une partie des habitants et professionnels du secteur. Pour eux, la vie se déroule sans eau et électricité, comme au Moyen-Âge. Le PNR des Préalpes d'Azur pourra-t-il changer la donne, lui qui veut mettre l'humain au cœur de son action ? Oui, un challenge difficile mais ô combien stimulant pour celles et ceux qui pensent que la situation actuelle ne peut perdurer en l'état. De nouveaux fonctionnements sont de toute évidence à trouver et vite.

**MICHEL DIVET**  
mdivet@nicematin.fr

(1) Étaient notamment présents : Anne Sattornet, conseillère du canton, Patrice Miran, adjoint à l'environnement et délégué du PNR, Eric Mille, maire de Gourdon et vice-président du PNR, Valentine Guérin, élue de Tourrettes-sur-Loup et déléguée PNR, Denis Rasco, élu de Saint-Jean-net et délégué PNR, Georges Bertin, élu de Courmes. (2) Réunion de l'atelier participatif le jeudi 9 octobre à 18 heures, chapelle des Pénitents blancs, à Coursegoules.



Présentation publique Vence  
Salle des Pompiers



**COURSEGOULES**

**Soirée studieuse pour les habitants du col de Vence et de Saint-Barnabé**

Suite aux réunions publiques de la semaine passée sur le schéma de valorisation des Baous, s'est tenu jeudi à la chapelle des pénitents blancs un atelier participatif ayant pour sujet le site classé des baous et plus particulièrement le secteur Col de Vence-St Barnabé. L'objectif était de réunir habitants, professionnels, acteurs du site pour recueillir des informations sur leur vécu, leurs attentes, leurs besoins et essayer de trouver des éléments d'amélioration pour l'avenir. Autour des membres du bureau d'études et du Parc Naturel Régional, la vingtaine de personnes présente a ainsi travaillé et réfléchi sur divers thèmes. A l'issue de la réunion, il est apparu que si l'amenée de l'eau au col de Vence reste toujours la préoccupation principale des habitants, des professionnels et de la mairie, plusieurs pro-



**Travail autour de la photo du site pour répertorier géographiquement éléments positifs et négatifs.**  
(Photo C.D.)

jets peuvent être développés pour améliorer l'existant : information aux visiteurs pour favoriser les pratiques bienveillantes ; gestion des déchets et toilettes ; travail sur les stationnements existants en aménageant et informant de leur existence ; création

d'une signalétique . La prochaine étape consistera pour le bureau d'études à aller à la rencontre des habitants du secteur afin de compléter les éléments déjà recueillis et parfaire le diagnostic.

**C.D.**

Présen  
tation  
publiq  
ue  
Cours  
egoule  
s  
Chape  
lle des  
Pénite  
nts  
Blanc  
s

CAG-F 9

+

Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes  
d'Azur

Communiqué

Schéma de valorisation du site classé des Baous :  
Associer les habitants pour la préservation des paysages et des patrimoines

#### Contexte

Le site Classé des Baous est un territoire d'exception reconnu pour ses paysages remarquables et emblématiques mais aussi la richesse de ses patrimoines naturels et culturels. Site fragile, sa surfréquentation menace cette richesse et génère des problèmes de cohabitation entre les différents usagers (visiteurs, propriétaires, éleveurs...).

#### Un schéma pré-opérationnel de valorisation du site classé des Baous et du Secteur du Col de Vence

A la demande d'un comité de pilotage initié par le sous-préfet, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, en soutien aux communes concernées et en étroite concertation avec les institutions gestionnaires du site, a lancé une prestation pour la réalisation d'un schéma de valorisation de ce site, afin de mieux faire comprendre au public ces richesses et d'assurer le respect de la réglementation inhérente à un site classé. Ce travail s'inscrit en application du plan de gestion élaboré par le CG 06 et de ses principes d'aménagement, il aboutira entre autre à des propositions d'esquisses d'un projet d'interprétation du site, de stationnements intégrés au paysage, de signalisation, etc. Depuis la mi-juillet, l'équipe conceptrice choisie, associant paysagiste (Florence Hausard), architecte (Katia Huot) et graphiste (Livia Marchand), parcourt le site et rencontre les divers acteurs.

#### Réunions publiques

Afin d'associer aussi les habitants et les usagers de ces espaces à la démarche, **deux réunions publiques** sont organisées pour débattre et réfléchir ensemble à la préservation et aux évolutions souhaitées de ce territoire exceptionnel.

- A Vence, le 29 septembre à 19h30, salle des Pompiers, Avenue Rhin-Danube
- A Coursegoules, le 4 octobre à 10h30, Chapelle des Pénitents Blancs

#### Atelier participatif

Dans un second temps, l'étude se concentrera sur le secteur habité et très fréquenté du Col de Vence - les Termes et proposera début octobre aux habitants et acteurs de ce secteur, un **atelier participatif** pour mieux cerner les enjeux spécifiques à ce site et travailler communément à des pistes de résolution des problèmes identifiés et de valorisation du site, porte d'entrée du PNR. Les pistes de travail sont : comment habiter un site classé et fragile ? Comment y accueillir les visiteurs dans le respect des patrimoines naturels et culturels sensibles qui caractérisent ces espaces ? Comment préserver l'esprit des lieux et harmoniser les installations et constructions ? Comment se signaler (enseignes, pré-enseignes) en respectant le site et la réglementation ? Habitants, professionnels, visiteurs, comment cohabiter sur le site ? Etc.

- A Coursegoules, le 9 octobre à 18h, Chapelle des Pénitents Blancs

#### Renseignements :

PNR Préalpes d'Azur, 04 92 42 0863  
fmeline@pnr-prealpesdazur.fr



**Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes  
d'Azur**

## SCHÉMA DE VALORISATION DU SITE CLASSÉ DES BAOUS

Secteur Col de Vence - Saint Barnabé - Plan des Noves

PORTE D'ENTRÉE DU PARC NATUREL  
RÉGIONAL DES PRÉALPES D'AZUR

### ATELIER PARTICIPATIF CITOYEN

*Comment envisager ensemble l'avenir  
d'un territoire aux multiples enjeux ?*

*Séance conviviale de réflexion  
Venez partager vos idées et vos visions !*

**Boissons et collation offertes**

*Forces - fragilités - identités d'un territoire  
lieu de vie, de travail, de loisirs*

**LE 9 OCTOBRE À 18H30 À COURSEGOULES**  
**CHAPELLE DES PENITENTS BLANCS**

Renseignements :  
PNR Préalpes d'Azur, 04 92 42 08 63  
fmeline@pnr-prealpesdazur.fr

CONSEIL  
GÉNÉRAL  
DES ALPES  
MARITIMES



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Parc  
naturel  
régional  
des Préalpes d'Azur